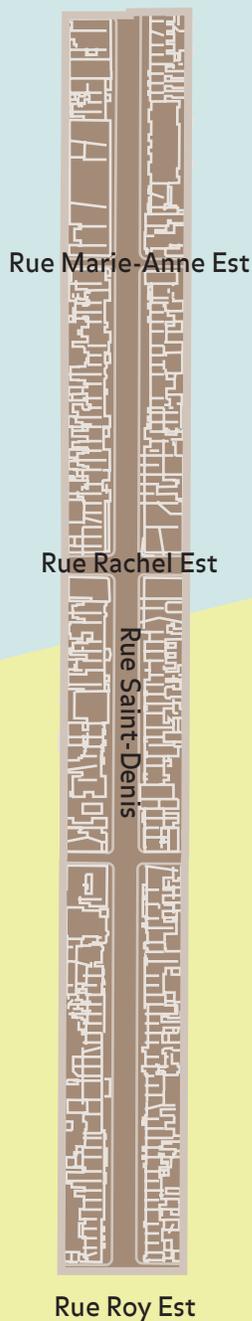




## AIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE UNITÉ RUE SAINT-DENIS 1



PRÉSERVER LE CACHET  
DU PLATEAU

PIIA

Le Plateau-Mont-Royal  
**Montréal** 

### CARACTÉRISATION

#### UNITÉ DE PAYSAGE



#### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Cette portion de la rue Saint-Denis a été tracée et lotie dans les années 1880, simultanément au lotissement de la ferme Comte (unité de paysage 2.5). En 1883, une ligne de tramway sera implantée sur la rue Saint-Denis, ce qui favorisera le développement de ce secteur du quartier Saint-Jean-Baptiste. Au tournant du siècle, la société canadienne-française s'installe sur la rue Saint-Denis et la construction de demeures de prestige marque profondément le paysage bâti. La conversion des bâtiments en locaux commerciaux est le principal facteur de transformation de cette unité de paysage.

#### TISSU URBAIN

##### Les îlots

Les îlots de cette unité de paysage sont orientés dans l'axe nord-sud. Ils possèdent deux faces bâties et une ruelle en « I ». L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est donc vers la rue Saint-Denis.

##### Le parcellaire

La parcelle type de cette unité de paysage mesure 7,6 mètres de largeur. On trouve cependant plusieurs parcelles dont la largeur varie de 6,7 à 7,8 mètres, de même que des parcelles créées par fusion de lots et dont les dimensions sont donc largement supérieures au parcellaire de base. La profondeur des parcelles se situe entre 29 et 30,5 mètres.

## IMPLANTATION

### Le mode d'implantation du bâti

**MARGE DE REcul AVANT :** de 2 à 4,5 mètres pour la majorité des bâtiments. La présence commerciale entraînera une réduction de cette marge de recul, soit par l'agrandissement du commerce dans la marge avant au niveau du rez-de-chaussée, soit par la reconstruction d'un bâtiment qui ne possèdera aucune marge de recul.

**ALIGNEMENT DES FAÇADES :** souvent rompu du fait que des bâtiments avec et sans marge de recul avant se côtoient.

**MARGES LATÉRALES :** aucune, bâtiments contigus.

**ANNEXES :** bâtiment indépendant de type garage en fond de cour occupant une vaste proportion du terrain et pouvant rejoindre la ligne de lot arrière (rare).

### Les aménagements extérieurs

Les plantations d'arbres en alignement sont situées sur l'espace public. Lorsqu'il y a des marges de recul avant, le traitement de la cour avant est généralement en dur, ce qui permet un accès plus large au rez-de-chaussée commercial et l'aménagement d'un café-terrace. Des cours anglaises sont également présentes pour les bâtiments dont le rez-de-chaussée est surélevé. Ces cours sont larges afin de faciliter l'accès aux commerces situés en demi sous-sol.

## BÂTI

### Le type architectural

**DOMINANT :** immeuble à vocation mixte (type 6), immeuble commercial (type 7) et maison urbaine à unités superposées (type 4.3).

### La volumétrie

**FORME DU PLAN :** rectangulaire, possibilité de rallonge arrière pour former un « L ». L'implantation des rallonges arrière n'est toutefois pas nécessairement réalisée en alternance d'un bâtiment à l'autre ; il n'y a donc pas d'effet de cour arrière conjointe, sauf pour les projets d'ensemble. Plusieurs bâtiments de plus grandes dimensions occupent plusieurs parcelles de base sur près de 100 % du lot créant une situation atypique.

## UNITÉ DE PAYSAGE

### 2.6 RUE SAINT-DENIS 1



**LARGEUR :** similaire à celle de la parcelle, environ 7,6 mètres.

**HAUTEUR :** hauteur typique de 3 étages, mais présence de bâtiments de 2 ou de 4 étages. Les bâtiments construits pour accueillir la fonction commerciale possèdent des étages plus hauts que les bâtiments résidentiels, ce qui leur donne une plus grande hauteur pour le même nombre d'étages.

**TOITURE :** toit plat (dominant), fausse mansarde.

**BALCON ET SAILLIE :** balcons et fenêtres en saillie principalement répandus sur les bâtiments implantés avec une marge de recul avant, balcons de petite taille dont la largeur se limite à celle du porche d'entrée, escalier extérieur permettant de rejoindre le rez-de-chaussée surélevé, fenêtres en saillie couvrant tous les étages.

### Les matériaux de revêtement

**CORPS :** brique d'argile, pierre de taille et pierre à bossage.

**TOITURE :** Les toitures en fausse mansarde sont recouvertes d'ardoise ou de métal.

**ESCALIER ET BALCON :** garde-corps en métal parfois ouvragé.

### Le traitement des façades

**SOCLE :** Le traitement du socle inclut tout le rez-de-chaussée. On y retrouve de larges vitrines surmontées d'enseignes et parfois d'une corniche moulurée ou d'un changement de matériau de revêtement.

**CORPS :** composition généralement symétrique, nombre de travées variable selon la largeur du bâtiment et le type d'ouverture présent, alignement vertical et horizontal des ouvertures, changements de matériaux et détails ornementaux variables.

**COURONNEMENT** : corniche moulurée, parapet à fronton ou fausse mansarde. Quelques bâtiments récents possèdent un couronnement peu travaillé, composé d'un simple solin de métal.

#### Les ouvertures

**FENÊTRES** : rectangulaires à battants, à guillotine ou à pan fixe.

**PROPORTION** : variable.

**PORTES** : variables.

**ENCADREMENT** : variable.

#### Le traitement des bâtiments de coin

**IMPLANTATION** : sans marge de recul latérale.

**MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT** : similaires à ceux de la façade principale.

**COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE** : variable.

La composition peut suivre les règles utilisées en façade principale, mais le plus souvent, on retrouve des fenêtres disposées en alignement, celles du rez-de-chaussée en étant généralement exclues. La profondeur du prolongement des vitrines sur la façade latérale est variable. Les coins sont parfois tronqués.

#### VALEURS PATRIMONIALES

##### Les reconnaissances municipales

Les maisons Emmanuel Saint-Louis, situées au 4105-4127, rue Saint-Denis, ont été citées monuments historiques en 1989 par la Ville de Montréal, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

L'ancienne Banque d'épargne, située au 4184-4190, rue Saint-Denis, fait partie du site du patrimoine de l'église Saint-Jean-Baptiste, tel que constitué en 1990 par la Ville de Montréal, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

##### Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

**Pour préserver le cachet du Plateau, contactez :**

**Direction du développement du territoire et des travaux publics**

201, avenue Laurier Est  
5<sup>e</sup> étage  
Téléphone : 311  
ville.montreal.qc.ca/plateau

#### UNITÉ DE PAYSAGE

##### 2.6 RUE SAINT-DENIS 1



Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

**405-415, avenue Marie-Anne Est et 4359, rue Saint-Denis**  
Montreal Chinese Alliance Church

**3903, rue Saint-Denis**  
Appartements Laurette

**3998, rue Saint-Denis**  
Sanctuaire du Rosaire et de Saint-Jude

**4105-4127, rue Saint-Denis**  
Maisons Emmanuel Saint-Louis

**4184-4190, rue Saint-Denis**  
Ancienne Banque d'épargne

**4350-4352, rue Saint-Denis**  
Édifice Louis-Archambault

**4360-4362, rue Saint-Denis**  
Appartements Ville-Marie

#### Principaux éléments à retenir

L'unité de paysage Rue Saint-Denis 1 est relativement homogène, mais l'importante activité commerciale au rez-de-chaussée des édifices a entraîné des transformations variées. La structure parcellaire est similaire à celle du développement de la ferme Comte, avec ses îlots munis d'une ruelle. On y retrouve des édifices qui possèdent habituellement une marge de recul avant, de même que des bâtiments à vocation exclusivement commerciale de hauteur variable.